



2025 - 2026

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION Ecole

Tous les régimes de demi-pension sont possibles : un, deux, trois ou quatre repas par semaine.

Tarifs annuels	Ecole
1 repas	340
2 repas	650
3 repas	950
4 repas	1225
Ticket unitaire	10,60 €

Il est possible de prendre des repas supplémentaires en le signalant **par écrit, sur le carnet de correspondance**, la veille ou le matin même. Le montant des repas occasionnels seront portés sur la facture en fin de chaque mois.

Les pique-niques ne sont pas autorisés à l'école.

Quand une élève, inscrite à la demi-pension, déjeune exceptionnellement chez une amie, les parents doivent le signaler **par écrit, sur le carnet de correspondance** (et non oralement ou par téléphone). Sans autorisation écrite, l'enfant restera déjeuner à l'école.

Inscription sur « EcoleDirecte »
(à partir du 27 août)